

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 février 2013 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt deux février deux mille treize

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Danielle AUROI à Odile VIGNAL, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Cyril CINEUX à Jacques LANOIR, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Odile SAUGUES à Olivier BIANCHI

Excusé(e)s :

Absent(e)s : Guy BALLET

Secrétaire : Sandrine CLAVIERES

Messieurs Jérôme GODARD et Olivier BIANCHI (avec le pouvoir de Madame Odile SAUGUES) arrivent pendant le débat de la question n°2.

Monsieur Bruno SLAMA arrive pendant le débat de la question n°2 et reprend son pouvoir (donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Marie SAVRE et Messieurs Djamel IBRAHIM-OUALI et Eric SEVRE quittent la séance avant le vote de la question n°4.

Madame Cécile AUDET donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance avant le vote de la question n°5.

Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DUCLOS et quitte la séance avant le vote de la question n°6 (fin de validité du pouvoir de Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE).

Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n°7.

Madame Sandrine BERGEROT-RAYNAL quitte la séance avant le vote de la question n°7.

Madame Christiane JALICON donne pouvoir à Madame Anne COURTILLÉ et quitte la séance avant le vote de la question n°9.

Monsieur Louis VIRGOULAY donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE et quitte la séance avant le vote de la question n°9.

Rapport N° 9
PARTICIPATION FINANCIÈRE À DES TRAVAUX SUR OUVRAGE
RUE GISCARD DE LA TOUR FONDUE

Afin d'être en conformité avec la réglementation relative aux établissements recevant du public, des travaux de renforcement des grilles de ventilation de l'immeuble Carré Jaude I, situées dans l'emprise de la voie publique dénommée rue Giscard de la Tour Fondue, doivent être entrepris. Ces derniers doivent permettre de supporter les charges liées au passage et à la mise en station de la grande échelle des sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

L'AFUL Carré Jaude I en qualité de copropriétaire, la société EIFFAGE en qualité de promoteur de l'opération immobilière du Grand Carré de Jaude et la Commune ayant une responsabilité partagée quant au respect de cette obligation réglementaire, chaque partie participera financièrement à hauteur d'un tiers du montant réel T.T.C. de l'opération dont celui-ci s'élève à 6 120,40 euros.

La participation de la Commune s'élève donc à 2 040,13 euros et sera imputée sur une ligne budgétaire ouverte au chapitre 67 nature 678 (charges exceptionnelles).

L'AFUL Carré Jaude I est maître d'ouvrage de cette opération. Après estimation des travaux et mise en concurrence, l'AFUL Carré Jaude I a retenu l'entreprise SANCHEZ. Afin de tenir compte des travaux de réfection des réseaux et de la voirie de la rue Giscard de la Tour Fondue réalisés par la Commune au printemps 2013, cette mise en conformité des grilles est programmée sur mars et avril 2013. La société EIFFAGE et l'AFUL Carré Jaude I ont accepté le montant de la participation financière à ces travaux.

Je vous propose de formuler un avis favorable à cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} mars 2013

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint

Alain MARTINET